

M. McGrath: Quelle est la motion?

M. Jerome: La motion tend au dépôt de certains documents.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre doit déterminer s'il y a consentement unanime à l'égard de la suggestion du député de Peace River. S'il n'y a pas consentement unanime, la présidence remarquera l'heure.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, vu l'importance du débat en cours, je ne m'oppose pas à ce que l'étude de ma motion soit remise à une autre semaine.

M. l'Orateur suppléant: Apparemment, il n'y a pas consentement unanime.

M. Lewis: Consacrions au sujet encore dix minutes.

M. Boulanger: Comment savez-vous combien de temps il faudra?

M. Jerome: Si on veut faire valoir un seul argument, nous sommes disposés à accepter la suggestion afin que le compte rendu fasse état du sujet. Comme c'est le cas, nous sommes satisfaits.

M. Lewis: Le député de Peace River consentirait peut-être à une période limitée.

M. Baldwin: Oui.

M. Lewis: Nous pourrions prendre encore simplement 15 minutes, puis passer à l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire, que le débat soit vidé ou non.

M. Jerome: Une prolongation de 15 minutes serait satisfaisante.

M. Boulanger: Je ne veux pas contredire le secrétaire parlementaire, mais je pense qu'une période de cinq minutes serait suffisante. Si nous n'imposons pas de limite, en vertu du Règlement, nous ne pouvons empêcher personne de prendre la parole. Si nous devons prolonger la période je pense que cinq minutes serait un maximum.

M. l'Orateur suppléant: Il semble à la présidence qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Jerome: Nous pourrions nous arrêter à un compromis de dix minutes.

M. Boulanger: Très bien, dix minutes.

● (5.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Conformément à l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Calgary-Nord (M. Williams)—Les transports aériens—La piraterie—La ratifica-

tion de la convention de La Haye—Le Code criminel; le député de Marquette (M. Stewart)—Les parcs nationaux—Riding Mountain—La fermeture de camps de jeunesse.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AIDE AUX CHÔMEURS AYANT ÉPUISÉ LEUR DROIT AUX PRESTATIONS

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que la Chambre ne passe à l'étude des bills privés, je voudrais revenir sur la motion proposée cet après-midi par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je lui avait dit que j'allais réfléchir à la question et j'avais fait remarquer que la suite du débat de cet après-midi serait pour moi, dans une certaine mesure, une source d'inspiration. Au moment de prendre une décision, je ne sais pas très bien s'il s'agit d'une très bonne source d'inspiration, mais j'estime que cela a mieux mis la présidence en état de rendre une décision à ce sujet. La motion du député différerait des deux motions qui ont été proposées par les honorables représentants de Prince Edward-Hastings (M. Hees) et de York-Sud (M. Lewis) en ce sens qu'elle portait sur certains aspects déterminés du chômage, à savoir sur les prestations saisonnières.

En réalité, il s'agit d'une motion double, dont une partie porte sur la situation du chômage en général. En ce qui concerne cet aspect de la motion, ce que j'ai dit après avoir entendu les observations des députés d'York-Sud et de Prince Edward-Hastings me semblerait s'appliquer. Je me suis demandé si l'on pouvait invoquer à juste titre l'article 26 du Règlement en faveur d'un débat d'urgence sur l'autre aspect de cette motion. Je suis venu à la conclusion que les circonstances seraient peut-être légèrement différentes plus tard cet après-midi au cours de la période des questions et, en réponse à deux ou trois questions posées par le député d'Oshawa-Whitby, le ministre a indiqué qu'il examinerait la situation et ferait une déclaration mardi. Je présume qu'il s'agira d'une déclaration à l'appel des motions. On a également annoncé que deux jours de la semaine prochaine, jeudi et vendredi, seront consacrés aux travaux des subsides. En considérant que cela pourrait offrir l'occasion d'un débat, la présidence pourrait difficilement insinuer qu'il n'y aura aucune occasion d'examiner ou de débattre une question aussi importante que celle soulevée par le député d'Oshawa-Whitby, et en vérité la question soulevée par les deux autres députés.

Dans ces circonstances, il me paraît sage de réserver la question pour ce qui concerne l'article 26 du Règlement et de décider que la motion ne peut pas être mise aux voix pour le moment.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills privés, les avis de motions et les bills publics.